



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



DEUXIEME REUNION DES ETATS SIGNATAIRES DU MEMORANDUM D'ACCORD CONCERNANT LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE LA COTE ATLANTIQUE DE L'AFRIQUE

Dakar, Sénégal, 5-7 mars 2008

PNUE/CMS/MT-AFR2/Rapport
Annexe 3

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU SECRETAIRE EXECUTIF DU SINEPAD

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels

Monsieur le Directeur des Conventions du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention sur les Espèces Migratrices de la faune Sauvage,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Nationaux,
Mesdames et, Messieurs les Experts,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs, Chers invités.

C'est un grand plaisir pour moi, de vous accueillir ici à Dakar, au nom de l'initiative environnementale du NEPAD.

Comme vous le savez, SE Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, a eu le mandat du Comité Directeur du NEPAD, de coordonner entre autres, le Volet Environnement du NEPAD.

Ainsi, le Secrétariat que nous avons l'honneur de coordonner a été mis en place à Dakar pour faciliter la réalisation du PAIEN, un plan d'action décennal qui couvre les thèmes suivants :

- la dégradation des sols, la Sécheresse et la lutte contre la désertification ;
- la conservation des zones humides en Afrique ;
- la prévention, lutte et gestion des espèces étrangères envahissantes ;
- la conservation et utilisation durables des ressources marines et côtières ;
- les changements climatiques en Afrique ;
- la gestion transfrontière des ressources naturelles ;
- Enfin, les préoccupations transversales (gestion des risques de catastrophes ; santé – environnement, pour ne citer que ceux là).

Ce plan d'action, disais-je, prévoit dans son axe prioritaire N° 4 : «la Conservation et l'utilisation durables des Ressources Marines et Côtières » A ce titre, la conservation des tortues marines qui fait l'objet de cette rencontre s'intègre dans cette priorité du NEPAD. Et comme vous le constatez, elle s'intègre également dans une autre thématique relative à la «gestion transfrontière des ressources naturelles.»

Mesdames et Messieurs,

On ne le soulignera jamais assez, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est une œuvre collective qui démontre, s'il en était encore besoin, l'étroitesse des frontières nationales de nos pays. En effet, une tortue marine qui est née à Libreville peut passer sa jeunesse Lagos et se reproduire

à Dakar, sans demander de visa aux autorités locales. Il suffit tout simplement que le milieu naturel réponde à ses besoins biologiques.

Le défi majeur qui nous interpelle ici est de veiller pour que nos modes de consommation et de productions ne détruisent pas de façon irréversible les paramètres de survie de ces espèces menacées par les pollutions diverses de nos économies.

Par conséquent, Il incombe à chacun des experts ici présent, de prendre conscience de la mission qui lui est confiée pour que cette réunion ne soit pas simplement une rencontre supplémentaire, mais une véritable étape qui assurera la prise des décisions importantes pour la mise en œuvre du Mémoire d'Accord d'Abidjan et pour la conservation des tortues marines sur la Côte Atlantique de l'Afrique.

Je vous remercie